



Place Jean Jaurès
38670 CHASSE-SUR-RHONE

Téléphone : 04 72 24 48 00
Télécopie : 04 72 24 48 19

Nos réf. : RA/BR 1 B 3

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 7 décembre 2009 à 18 h en Mairie

Présents : MM., Mmes RIOULT, CORNACCHIA, CINO, BUONO, SIGONNEY, CANIN, BALSAMO, FABRE, COMBIER, SURLES, BOUVIER, COSTANZA, BENFIFI, BAUDOUIN, COMBALUZIER, GUDET, TREBUCHON, SAIBI, VERMARE, CHINCHILLA, SANFILIPPO, DI-PAOLO

Absents Excusés :

- Mme CARBAIN, procuration à M. CORNACCHAI
- Mme BELKACEM, procuration à M. SURLES
- Mme TABONE, procuration à Mme BAUDOUIN
- Mme MEHENNI, procuration à M. BENFIFI
- Mme DESROIS, procuration à M. BUONO

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : 26 novembre 2009

M. RIOULT, Maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus. Puis il fait l'appel et le décompte des conseillers présents, absents et excusés ainsi que des procurations données.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Christophe BOUVIER est désigné en tant que secrétaire de séance. Il peut être aidé à cette tâche par M. ALOY, Directeur Général des Services.

Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu principal et le compte rendu complémentaire de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2009 sont adoptés sans observation.

**1°) TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX – ANNEE 2010 – PRESENTATION :
M. BALSAMO**

Le projet d'établissement des tarifs des services municipaux pour l'année 2010 a été examiné par la Commission des Finances du jeudi 3 décembre 2009. L'approbation de ces tarifs concerne les services suivants :

- a) Bibliothèque municipale : pas de modification de tarifs adoptée.
- b) Le Restaurant Scolaire n'est pas concerné puisque ses tarifs sont fixés à la fin de l'année scolaire pour le début de l'année scolaire suivante.
- c) Droits de places : pas de modification de tarifs adoptée.
- d) Locations de salles et de matériels : pas de modification de tarifs adoptée.
- e) Concessions au cimetière communal et au columbarium : augmentation des tarifs entre 2,43 % et 3,45 %.
- f) Vacations funéraires : pas d'augmentation par rapport à la délibération du 8 septembre 2009.
- g) Surtaxe eau : compte tenu des travaux réalisés, augmentation de 4 % de la prime fixe des abonnés, et de 3,70 % de la surtaxe appliquée au m³ consommé.

La délibération concernant les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium est approuvée par 22 voix POUR et 5 abstentions.

La délibération approuvant les nouveaux tarifs de la surtaxe d'eau est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

**2°) APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6 DU PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS – PRESENTATION : M. CORNACCHIA**

La modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols communal a déjà été évoquée lors de deux réunions de la Commission d'Urbanisme : celle du 12 février et celle du 23 avril 2009. D'autre part, une information à ce sujet a été donnée lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2009. La modification n° 6 inclut les éléments suivants :

- L'extension de la zone d'activités NAj des Platières par emprise d'environ 5 hectares sur la zone NA.
- L'extension du secteur d'habitation de la Moïlle sur une superficie d'environ 4 hectares par transformation de la zone NA en zone NAb.
- Le rattachement à la zone UBa de parcelles des propriétés des familles HUMBERT et HOAREAU qui donnent sur le chemin des 4 vents.
- La création d'un emplacement réservé à Chatanay non loin du chemin de la Pierre Blanche en aval de la « mare aux tritons ». Cet emplacement réservé doit permettre la réalisation d'une station de relèvement pour les eaux usées du secteur.
- La modification du règlement de la zone NAb pour permettre l'urbanisation sur des surfaces plus réduites et un nombre moins important de lots : 2 500 m² au lieu de 5 000 m² et 3 lots au lieu de 5 lots.

Conformément à la réglementation, une enquête publique a eu lieu du lundi 28 septembre au mercredi 28 octobre 2009, Mme Caroline RONIN ayant été désignée Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif. Les observations ont surtout porté sur une demande d'extension de la zone NAb de la Moïlle de la part de propriétaires du secteur. A la suite d'échanges entre la Mairie et le Commissaire-Enquêteur, celui-ci a rendu un avis favorable dont une copie a été transmise à l'ensemble des élus. Une légère rectification a été demandée à l'énoncé de la modification du règlement de la zone NAb dont il sera tenu compte.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver cette modification n° 6 selon le modèle de délibération qui a été joint en annexe de la note de synthèse.

A la suite de cette présentation, M. RIOULT répond à une question de M. GUDET puis lit la fin du rapport du commissaire-enquêteur concernant la modification de la rédaction d'un passage du règlement du P.O.S. concernant la zone NAb.

Puis la délibération correspondante est approuvée par 21 voix POUR et 6 Abstentions.

3°) APPROBATION DU P.A.E. (PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE) DE LA MOILLE – PRESENTATION : M. CORNACCHIA

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble est un dispositif prévu par le Code de l'Urbanisme qui met à la charge des constructeurs (lotisseurs ou particuliers) la charge financière des aménagements nécessaires à l'urbanisation d'un secteur. Ce Programme d'Aménagement d'Ensemble se justifie dans le secteur de la Moille pour deux raisons :

- Tout d'abord pour l'aménagement de la route de la Moille elle-même qui doit être élargie, bordée de trottoirs avec des carrefours aménagés de manière notamment à limiter la vitesse de circulation des véhicules.
- Egalement parce que, dans le cadre de l'extension prévisible des secteurs constructibles, des accès doivent être également prévus pour les zones qui seront à urbaniser dans le futur, au-delà du secteur actuellement défini qui est proche de la route de la Moille. Ces futures voiries seront à intégrer dans le domaine public au fur et à mesure de leur réalisation.

Il a donc été demandé au Cabinet CELLIER, géomètre-expert à Vienne, d'élaborer le dossier correspondant à ce Programme d'Aménagement d'Ensemble. Compte-tenu d'un coût des travaux évalué globalement à 768 000 € HT et d'une superficie constructible estimée à 4 440 m² globalement, la participation qui doit être versée par chaque constructeur (soit financièrement soit en nature par la réalisation de travaux ou la cession de terrains) s'établit à un montant arrondi à 173 € par m² construit.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce P.A.E. de façon concomitante avec la modification du Plan d'Occupation des Sols selon le modèle de délibération qui a été joint à la note de synthèse.

Après une question de Mme SAIBI à laquelle il lui est répondu, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

4°) PROJET DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A MOLEYE – PRESENTATION : M. BUONO

a) Informations sur l'enquête publique et l'enquête parcellaire en cours.

Par délibération du 4 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé le dossier de demande de D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) et celui d'enquête parcellaire concernant le projet de transfert des équipements sportifs à Moleye. A la suite de cette demande et de l'instruction du dossier par les services préfectoraux, le Préfet de l'Isère a décidé de procéder à une enquête publique sur ce projet du lundi 7 décembre au mercredi 23 décembre 2009 inclus. Il s'agit à la fois d'une enquête préalable à la D.U.P. du projet et d'une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir. Mme Caroline RONIN a été désignée en tant que Commissaire-Enquêteur unique par le Tribunal Administratif. Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête, l'un pour l'enquête publique, l'autre pour l'enquête parcellaire, sont disponibles en Mairie au Secrétariat du 1^{er} étage aux heures d'ouverture au public.

Mme RONIN recevra le public en Mairie pour l'enquête publique le lundi 7 décembre 2009 de 9 H 30 à 12 H, le mercredi 16 décembre 2009 de 9 H 30 à 12 H, et le mercredi 23 décembre 2009 de 14 H 30 à 17 H 30. Pour l'enquête parcellaire, elle recevra le public le lundi 7 décembre 2009 de 13 H 30 à 16 H et le mercredi 16 décembre de 13 H 30 à 16 H.

b) Achat des propriétés SIBELLIN et GANDY

Dans le cadre des négociations qui ont été entreprises avec les différents propriétaires fonciers concernant les parcelles de terrains comprises dans le futur ensemble sportifs de Moleye, un accord est déjà intervenu avec M. Gérard SIBELLIN d'une part, et M. Joannès GANDY d'autre part. M. SIBELLIN est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n° 177 pour une superficie de 12 190 m². M. GANDY est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n° 145 d'une superficie de 4664 m². Dans les deux cas, l'acquisition de la parcelle s'effectuerait au prix de 10 € le m² soit 121 900 € pour M. SIBELLIN et 46 640 € pour M. GANDY.

Une estimation du Service des Domaines a été demandée pour la validation de ces acquisitions compte-tenu du fait qu'elles se situent dans la marge de négociation qui avait été admise par rapport au prix de 7 € qui avait été défini primitivement pour l'achat de ces terrains.

Compte-tenu des protocoles d'accord qui avaient été conclus entre la commune de CHASSE-SUR-RHONE et l'Immobilière GEANT-CASINO pour l'acquisition des terrains et approuvés lors du Conseil Municipal du 4 décembre 2008, la Société I.G.C. Promotion s'est engagée à acheter, au prix défini plus haut, les parcelles de terrains propriété de MM. SIBELLIN et GANDY. Elle demande cependant à la commune de s'engager à racheter les terrains concernés au maximum au 28 février 2012 dans l'hypothèse où aucun accord ne serait intervenu sur le rachat par I.G.C. Promotion des terrains de l'ensemble sportif actuel. Le rachat par la Commune intégrerait l'indemnité supplémentaire versée à l'exploitant agricole, M. Laurent BOUCHARD, pour la propriété SIBELLIN, ainsi que les frais de l'IMMOBILIERE GEANT-CASINO.

En fonction de tous ces éléments, le décompte du prix de rachat est donc le suivant :

1) acquisition terrain M. GANDY

- prix d'achat par I.G.C. Promotion : 46 640 € HT
- frais notariés : 1 930 €
- frais de portage de l'opération : 2 500 €
- ⇒ Prix de revente à la Mairie : 51 070 €

2) acquisition terrain M. SIBELLIN

- prix d'achat par I.G.C. Promotion : 121 900 € HT
- frais notariés : 3 300 €
- indemnités de l'exploitant : 6 896,87 €
- frais de résiliation de bail : 500 €
- frais de portage de l'opération : 7 500 €
- ⇒ Prix de revente à la Mairie : 140 096,87 € HT

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver la délibération correspondante dont le projet a été joint en annexe de la note de synthèse.

A la suite de cette présentation, un débat a lieu auquel participent notamment MM. SANFILIPPO et CANIN auxquels répond M. RIOULT. Puis la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

5°) PROJET DE MANIFESTATIONS MC DO-KIDS-IRON-TOUR ET IRON-TOUR – 22 MAI ET 24 SEPTEMBRE 2010. CONVENTIONS AVEC IRON-TOUR SAS ET L'ASSOCIATION SPORT'YS 4 ALL – PRESENTATION : M. BUONO

Le mercredi 21 octobre dernier des représentants de la Mairie ont rencontré ceux de la Société IRON-TOUR. Cette société organise chaque année un triathlon. Cette compétition de haut niveau regroupe des athlètes qui pratiquent à la fois la course à pied, le vélo et la natation. Cette manifestation se déplace dans toute la France et a un caractère national. Pour l'année 2010, cette compétition, qui se déroule sur plusieurs jours, aura lieu dans le Sud-Est de la France et concernera

des villes situées le long des rives du Rhône. Parmi ces villes, Chasse a été sollicitée pour accueillir cette compétition dans la journée du vendredi 24 septembre 2010. Les mêmes compétiteurs (environ une quarantaine), tous de haut niveau, entameraient successivement une épreuve de natation d'environ 1 km au Bassin Nautique, une épreuve cycliste d'environ 24 kms impliquant un parcours entre les hauteurs et le Village, enfin une épreuve de course à pied de 6,5 kms au quartier du Village.

D'autre part, préalablement à la venue de l'IRON-TOUR, un MC DO-KIDS-IRON-TOUR aurait lieu le mercredi 22 mai 2010, place des Ecoles, permettant le déroulement de compétitions plus adaptées aux familles et impliquant la participation des enfants. Cette compétition, qui présente également un caractère national, aurait lieu à Chasse le 22 mai 2010. Cinq familles seraient sélectionnées à Chasse-sur-Rhône pour des finales régionales qui auront lieu en Haute-Savoie.

Deux conventions de partenariat ont été établies pour ces deux manifestations dont une copie a été transmise aux élus disposant d'un casier. Ces conventions disposent notamment qu'en dehors d'une aide technique, la Mairie de CHASSE-SUR-RHONE apportera une subvention de 1 000 € pour le MC DO-KIDS-IRON-TOUR et une autre de 25 000 € pour l'IRON-TOUR. Toutefois, de cette aide de 25 000 €, serait à déduire une subvention globale de 13 000 € qui devrait être versée à la Commune par le Conseil Général de l'Isère et le Conseil Régional Rhône-Alpes. Une aide supplémentaire pourrait également être apportée par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Il est donc demandé à l'assemblée de donner son accord pour l'organisation de ces deux manifestations ; d'approuver les conventions de partenariat passées avec la Société IRON-TOUR (sous réserves de modification de détails) ; et d'autoriser le Maire à signer ces conventions. Enfin, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter l'aide, pour l'organisation de l'IRON-TOUR, du Conseil Général de l'Isère, du Conseil Régional Rhône-Alpes, et de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

A la suite de cette présentation, une discussion s'engage à laquelle participent notamment MM. SANFILIPPO, RIOULT et SURLLES. Puis la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

6°) RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – PRESENTATION : M. BUONO

Par courrier du 13 novembre 2009, Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère a informé la Commune que le Département, sur sa proposition, avait attribué à la commune de CHASSE-SUR-RHONE une subvention de 1 406 € pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale au titre de l'année 2009.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation d'effectuer, comme chaque année, le renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère. D'autre part, était joint à la note de synthèse un état de la fréquentation de cet équipement par les Chassères ainsi que des diverses activités réalisées en 2009.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

7°) INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DE VRD CITES BERQUET – PRESENTATION : M. COMBIER

Par délibération du 4 novembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux concernant les 3 lots d'aménagement des espaces extérieurs des cités Berquet. Suite à l'ouverture des plis et après deux réunions de la Commission des Travaux, celle-ci a proposé l'attribution des marchés pour les lots suivants :

- Lot n° 2 – Espaces Verts : Estimation des Travaux : 56 117 € H.T.
Entreprise mieux-disante : Ent. ISS Espaces Verts (avec variante) pour un montant de 51 187 € H.T.
- Lot n° 3 – Réseaux secs : Estimation des Travaux : 85 290 € H.T.
Entreprise mieux-disante : Sté MDTP pour un montant de 69 309 € H.T.

En revanche pour le lot n° 1 – V.R.D., trois entreprises seulement ont répondu à l'appel public à la concurrence. L'estimation des travaux portait sur un montant de 183 636,80 € H.T. L'entreprise la moins disante est la Société ASTEN qui a transmis une proposition à 129 975 € H.T. soit un rabais par rapport à l'estimation de presque 30 %. Considérant la possibilité d'une offre anormalement basse, une nouvelle consultation a été ouverte avec les trois entreprises qui ont répondu, les deux autres propositions s'établissant respectivement à environ 161 000 et 168 000 €. H.T. Des réponses doivent être apportées à cette nouvelle consultation au 30 novembre prochain. En fonction des résultats de celle-ci et des réponses qui pourront être apportées par l'entreprise ASTEN aux prix unitaires jugés anormalement bas qu'elle a proposés, le choix définitif pour l'attribution du lot n°1 sera proposé lors de la réunion de la Commission des Travaux qui se tiendra le mercredi 9 décembre à 14 h en Mairie.

8°) AVENANT AU MARCHE DE L'ENTREPRISE ROMET –TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – PROGRAMME 2009 – PRESENTATION : M. COMBIER

Les travaux du programme 2009 de l'adduction d'eau potable ont été adjugés par délibération du 27 mars 2009 à l'entreprise ROMET pour un montant de 357 308,32 € H.T. Ces travaux concernaient le changement des canalisations anciennes par des nouvelles aux endroits suivants : rue Aristide Briand, chemin de Limon, rue Blaise Pascal et allée des Bleuets, chemin de Chatanay et chemin des Estournelles. La totalité du programme a été accomplie dans de bonnes conditions sauf le prolongement de la canalisation du chemin des Estournelles vers le futur lotissement de Moulin et Chaveyrieux. Cette partie est, pour le moment, bloquée par un problème d'autorisation de passage.

Lors de la réalisation des travaux, diverses améliorations ont été apportées au cours du chantier selon un détail qui a été transmis dans le rapport de présentation de l'avenant distribué à l'ensemble des conseillers municipaux. Ces modifications font passer le total des travaux de 357 308,32 € H.T. à 368 960,62 € H.T. soit une augmentation de 11 652,30 € H.T. représentant 3,26 % du total du marché.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver l'avenant correspondant passé avec l'entreprise ROMET qui, entre temps, a été entièrement intégrée au Groupe Roger MARTIN. Il est également demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**9°) PROGRAMME 2010 D'ADDUCTION D'EAU – APPROBATION D'UNE
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE BUREAU D'ETUDES ICDEE.
PRESENTATION : M. COMBIER**

A la suite des travaux réalisés pour l'amélioration de la distribution d'eau potable en 2009, un nouveau programme est envisagé pour l'année 2010. Ce programme de travaux concernerait principalement le renouvellement et le renforcement des conduites ainsi que la mise en conformité des branchements au quartier du Rhône. Sont également prévus des remplacements d'antennes impasse Fleming et impasse Ambroise Paré, la mise en conformité de 36 branchements en plomb, et la pose de deux nouveaux débitmètres, un au chemin de Chatanay et un au réservoir de Révolière et Léchère. Le montant global des travaux prévus est estimé à environ 370 000 € HT. Après consultation de différents bureaux d'études, la proposition moins-disante est celle d'ICDEE à Bourgoin-Jallieu pour un montant HT de 26 000 €, soit un pourcentage de rémunération par rapport aux travaux d'environ 7 %.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la convention correspondante dont une copie a été diffusée à l'ensemble des élus, et d'autoriser le Maire à la signer.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**10°) NOUVELLE DENOMINATION DE VOIRIES – PRESENTATION :
M. COMBIER**

A côté du lotissement « Bel Air », au hameau de Trembas, un permis de construire a été accordé à la Société IBM 2L Promotion pour la construction de 18 maisons individuelles groupées. Il a été demandé au constructeur de proposer un nom à la future voirie de desserte de ces 18 maisons. Le nom proposé est « allée des Perdrix ».

D'autre part, pour rendre hommage à M. Jean-Pierre CRINER, qui fut notamment Chef de centre des Sapeurs-Pompiers, Président de la Société de Sauvetage et ancien président du Sou des Ecoles, il est proposé de dénommer le chemin de Halage "quai Jean-Pierre CRINER" à l'emplacement de l'embarcadère des Sauveteurs au quartier du Rhône.

Il est demandé à l'assemblée de ratifier ces propositions.

A la suite de cette présentation, M. RIOULT précise les modalités de l'hommage que la Mairie souhaite rendre à Jean-Pierre CRINER en lien avec sa famille. Puis la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**11°) DECISION MODIFICATIVE N °4 – BUDGET GENERAL 2009 –
PRESENTATION : M. BALSAMO**

La Décision Modificative n° 4 du Budget Général 2009 a été soumise à l'examen de la Commission des Finances du jeudi 3 décembre 2009 ouverte à l'ensemble des élus municipaux. En fonctionnement, elle enregistre, en dépenses, des ajustements nécessaires au niveau des consommations d'électricité et des crédits pour les entretiens de terrains à hauteur respectivement de 20 000 et 25 000 € : ces augmentations sont compensées en grande partie par des diminutions de crédits sur les charges de rémunérations des personnels titulaires (- 25 000 €) et sur les autres indemnités (- 14 000 €), les besoins en crédits ayant été affinés. Compte tenu de subventions exceptionnelles attribuées au cours de l'année 2009, par exemple aux sinistrés d'Italie ou aux étudiants d'Arménie, le crédit, au chapitre des subventions, doit être augmenté de 8 000 €. De même, les intérêts des emprunts et les intérêts courus non-échus doivent être augmentés respectivement de 4 000 et 28 000 €. A noter également, une annulation de titres pour exercice antérieur pour un montant de 1 300 € qui est évoqué plus loin dans la note de synthèse ; et une opération équilibrée de dépenses-recettes suite à un chantier effectué par l'AAVDASE pour le compte de l'O.P.A.C. 38, d'un montant de 3 600 €.

Ces dépenses supplémentaires de fonctionnement sont équilibrées par une série de recettes issues d'abord de la location de l'emplacement pour l'antenne-relais de Bouygues-Télécom pour un montant de 6 000 €. Une recette supplémentaire de 8 500 € a encore été perçue sur les droits de mutation. Enfin et principalement, le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure qui remplace maintenant la Taxe sur les Emplacements Publicitaires, après calcul des services de la police municipale, apporte une augmentation de recettes nette de 32 000 €.

Le total des crédits complémentaires, en section de fonctionnement, s'élève donc à 50 900 €.

En section d'investissement, il doit être enregistrée une subvention complémentaire du Département de l'Isère pour l'aménagement des Cités Berquet d'un montant de 15 000 € permettant d'abonder des dépenses d'investissement pour divers travaux de V.R.D. d'un montant équivalent.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le projet de Décision Modificative 4 telle qu'elle a été annexée à la note de synthèse.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

12°) DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET EAU 2009. PRESENTATION : M. BALSAMO

Le projet de Décision Modificative n° 3 du Budget Eau 2009 a été soumis à l'examen de la commission des Finances du jeudi 3 décembre 2009. Il se caractérise par une augmentation de la somme affectée au chapitre 66 "Intérêts Courus Non Echus" pour un montant de 21 500 €. Cette augmentation est compensée par une diminution d'autres articles de fonctionnement, notamment au chapitre 658 qui concerne la participation demandée par le Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône Sud qui diminue de 5 500 €. D'autre part et principalement, une recette supplémentaire compense cette augmentation en ce qui concerne la surtaxe communale d'eau pour laquelle 13 000 € supplémentaires doivent être perçues en plus des prévisions.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver cette Décision Modificative dont un exemplaire a été joint à la note de synthèse.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

13°) OUVERTURE DE CREDITS – BUDGETS 2010 – SECTION D'INVESTISSEMENT. PRESENTATION : M. BALSAMO

L'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent". D'autre part, "l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits".

Compte tenu des crédits ouverts en section d'investissement pour l'année 2009 aussi bien pour le Budget Général que pour le Budget Eau, il est donc proposé que, pour le ¼ de ces montants, les ouvertures de crédits soient réalisées pour le début de l'année 2010 de manière à ce que le fonctionnement normal de la Mairie puisse s'effectuer. Ce projet de délibération a été soumis à l'examen de la Commission des Finances du 3 décembre et les tableaux correspondant à ces ouvertures de crédits ont été joints en annexe de la note de synthèse.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

14°) VERSEMENT D'ACOMPTE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2010 AU CENTRE SOCIAL ET A L'ECOLE DE MUSIQUE. PRESENTATION : M. BALSAMO

Comme chaque année, dans l'attente du vote du BP 2010, il est nécessaire qu'un certain nombre de services puissent être assurés durant les premiers mois de l'année à venir. Il est donc proposé d'attribuer des acomptes de subvention aux associations locales dont les besoins de trésorerie l'exigent :

- Centre Social des Barbières : 90 000 €
- Ecole de Musique : 60 000 €

Ces propositions ont été examinées lors de la Commission des Finances du 3 décembre 2009. Il est demandé à l'assemblée de les valider. Les acomptes payés seront déduits du versement des subventions définitives qui seront attribuées au moment de l'approbation du Budget Primitif 2010.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

15°) CLASSES DE NEIGE 2010 A VILLARD-DE-LANS. PRESENTATION : M. CANIN

Comme chaque année, les élèves des classes de CM1 sont invités à un séjour en classe de neige avec leurs enseignants. Ce séjour concerne 3 classes pour un total prévu de 73 élèves. Organisé par la Ligue de l'Enseignement, il aura lieu au centre "le Vercors" de VILLARD-DE-LANS, du lundi 15 au vendredi 26 mars 2010. Comme chaque année, la Commune de Chasse-sur-Rhône prendra en charge le coût de séjour des élèves et de l'animateur "vie quotidienne" qui est mis à disposition. Pour la Mairie, le coût du séjour inclut également le transport des enfants par car depuis Chasse-sur-Rhône jusqu'à VILLARS-DE-LANS et les heures d'études versées aux enseignants. Le coût global du séjour peut donc être évalué à environ 62 000 €.

En recettes, une subvention du Conseil Général de l'Isère, d'un montant de 7 € par enfant et par jour est sollicitée ainsi qu'une participation des parents qui est définie en fonction du quotient familial.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver les conditions de ce séjour et d'autoriser le Maire à prendre les dispositions correspondantes.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

16°) TRAVAUX D'AMELIORATION DES ANCIENS HLM DES BARBIERES RUE PIERRE MENDES FRANCE PAR L'OPAC 38. GARANTIE DE PRET PAR LA COMMUNE. PRESENTATION : Mme SIGONNEY

L'OPAC 38 va réaliser prochainement des travaux de réhabilitation des 70 logements sociaux dont elle est propriétaire, rue Pierre MENDES FRANCE, aux Barbières. Dans le cadre de cette rénovation, il y a notamment l'amélioration de l'isolation des 2 immeubles par le changement des menuiseries et la pose de double vitrage aux fenêtres. Pour la réalisation de cette opération, l'OPAC 38 a bénéficié d'un prêt PALULOS consenti par la Caisse des Dépôts d'un montant global de 524 296 € pour une durée de 25 ans avec un différé d'amortissement de 2 ans et un taux d'intérêt limité à 1,85 %. Conformément aux dispositions habituelles, la Commune de Chasse-sur-Rhône est appelée à garantir ce prêt à hauteur de 20 % soit 64 859,20 €, 60 % de la garantie étant apportée par le Conseil Général de l'Isère et les 20 % restant par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la délibération correspondante de garantie partielle selon le modèle qui a été diffusé à l'ensemble des élus.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

17°) MISE EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES.
PRESENTATION : M. BALSAMO

Par courrier du 5 novembre 2009, la Trésorerie de Vienne a transmis en Mairie un état de côtes au nom de M. Jean-Claude HAOUR à présenter en non valeur pour un montant de 1635,16 €. Cet état fait suite à l'émission, il y a plusieurs années (en 1997 - 1998 et 1999), de titres de recettes correspondant à des droits de place qui auraient dû être réglés par M. HAOUR. Celui-ci, précédemment au titulaire actuel, vendait des pizzas au rond-point de Fléviu.

Malgré des tentatives de saisies sur salaires ou sur indemnités de chômage, la Trésorerie de Vienne n'a pas pu recouvrer les sommes indiquées. L'assemblée est donc invitée à confirmer leurs mises en non valeur. Ce dossier a été par ailleurs évoqué lors de la Commission des Finances du 3 décembre dernier.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

18°) CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

DECEMBRE 2009	
- jeudi 10 décembre à 17 h	Conseil d'Administration public de la CAF de Vienne, salle Jean MARION
- dimanche 13 décembre, matinée	- Moules – frites des Sauveteurs au local route de Givors
- dimanche 13 décembre à 12 h	- Repas des Anciens organisé par le CCAS, salle Jean MARION
- du lundi 14 au jeudi 17 décembre, de 18 h à 20 h	Fest'hiver-concerts de Noël organisés par les différentes classes de l'Ecole de Musique, au Château
- dimanche 20 décembre à 16 h	Pastorale des Santons de Provence. Spectacle organisé par la Paroisse Ste Blandine, Salle Jean MARION
- mardi 22 décembre à 18 h	Réunion de l'Office Culturel Municipal, en Mairie
JANVIER 2010	
- mercredi 6 janvier à 11 h 30	Vœux du Maire au personnel municipal, au Restaurant scolaire
- vendredi 8 janvier à 18 h 30	Vœux du Maire à la population, salle Jean MARION
- samedi 9 janvier à 15 h	Assemblée Générale de la St Vincent, au Château
- dimanche 10 janvier à 11 h	Assemblée Générale de la DOLCE VITA, au Château
- vendredi 15 janvier à 18 h	- Tirage des Rois, à l'Amicale Boule
- vendredi 15 janvier à 18 h	- Assemblée Générale des Donneurs de Sang, au Château
- vendredi 15 janvier à 18 h	- Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers au Centre de Secours
- samedi 16 janvier à 14 h	Concours de coinche de l'Amicale-Boule

- dimanche 17 janvier le matin	2 ^{ème} foulée de Chasse organisées par Sang pour Sang - sports. Départ au gymnase
- mardi 19 janvier à 18 h	En Mairie – réunion de prépa "CHASSE EN FETE" 2010
- samedi 23 janvier à 12 h - samedi 23 janvier à partir de 11 h	- Repas de l'Amicale Boule, au Château - Repas de la St Vincent, salle Jean MARION
- dimanche 24 janvier, matinée - dimanche 24 janvier à 15 h	- Boudin des Chasseurs, à l'atrium du Restaurant scolaire - Loto des Parents d'Elèves, salle Jean MARION
- vendredi 29 janvier à 18 h	Assemblée Générale de la Société de Sauvetage, au Château
- samedi 30 janvier à 20 h 30	Concert de rock organisé par Croq'la Vie, salle Jean MARION
- dimanche 31 janvier à 15 h	Spectacle de théâtre organisé par l'OCM, salle Jean Marion
FEVRIER 2010	
- mercredi 3 février à 17 h - mercredi 3 février à 18 h	- Inauguration de la salle consacrée à M. BOISSON par l'Ecole de Musique, au Château - Assemblée Générale de l'Ecole de Musique
- samedi 6 février à 14 h - samedi 6 février à 21 h	Concours de coinche organisé par l'Amicale-Boule Soirée dansante organisée en commun par le GS Basket et l'Ecole de Musique

A NOTER EGALEMENT

1°) du samedi 27 février au dimanche 7 mars : venue du Village sportif de l'Isère, au stade municipal. Inauguration du Village le samedi 27 février à 11 h sur place.

2°) Elections régionales :

1^{er} tour : dimanche 14 mars

2^{ème} tour : dimanche 21 mars

Ouverture des bureaux de 8 h à 18 h

Bureaux de vote : Mairie, Château, Restaurant scolaire

19°) TOUR DE TABLE DES ELUS

M. RIOULT souhaite, en préliminaire, de bonnes fêtes à l'ensemble des Elus.

Lors du tour de table qui suit, s'expriment :

- Mme CINO pour 3 communications
- Mme SAIBI pour 2 questions auxquelles répondent MM. CORNACCHIA et RIOULT
- M. SANFILIPPO pour une question à laquelle il lui est répondu.

A la fin de ce tour de table, M. RIOULT informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2010.

Puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19 h 15.

Le Maire
Jean-Pierre RIOULT